

Communiqué de presse

MARCHÉ DU HAUT ET DU TRÈS HAUT DÉBIT FIXE

Le rythme de déploiement et de l'adoption de la fibre optique (FttH) se stabilise à un niveau élevé

Paris, le 9 décembre 2021

L'Arcep publie aujourd'hui les résultats de son suivi du marché des services fixes à haut et très haut débit à fin septembre 2021. Au troisième trimestre 2021, le rythme des déploiements en fibre optique (FttH) et de leur adoption se stabilise à un niveau élevé.

ABONNEMENTS : le nombre d'abonnements en fibre optique progresse toujours rapidement, avec 4,1 millions d'accès supplémentaires en un an, dont un million au cours du troisième trimestre 2021.

- Au cours du troisième trimestre 2021, le nombre d'abonnements à très haut débit (débit maximum descendant supérieur ou égal à 30 Mbit/s) progresse de 870 000 et atteint 17,5 millions au 30 septembre 2021. Cette croissance trimestrielle est légèrement inférieure à celle enregistrée un an auparavant (+ 935 000) en raison du recul du nombre d'abonnements à très haut débit hors fibre optique. Au total, le nombre d'abonnements à très haut débit représente 56 % de l'ensemble des abonnements internet à haut débit et très haut débit (+ 11 points en un an) et 55% du nombre de locaux éligibles au très haut débit (+ 5 points en un an).
- La progression du nombre d'abonnements à très haut débit est ainsi intégralement portée par celle du nombre d'abonnements en fibre de bout en bout depuis le début de l'année 2020, avec une croissance de 980 000 abonnements au cours du troisième trimestre 2021, contre + 945 000 un an auparavant. Au 30 septembre 2021, le nombre d'accès en fibre de bout en bout s'élève à 13,4 millions, soit + 4,1 millions en un an, et représente ainsi 76 % du nombre total d'abonnements à très haut débit.
- Le nombre d'abonnements à haut débit continue de reculer : - 3,0 millions en un an contre - 2,2 millions un an auparavant. Fin septembre, leur nombre s'élève à 13,7 millions.
- Le nombre total d'abonnements à haut et très haut débit atteint 31,3 millions à la fin du troisième trimestre 2021, en croissance de 235 000 en un trimestre, une progression légèrement inférieure au troisième trimestre 2020 (+ 225 000).

DÉPLOIEMENTS : le rythme global des déploiements diminue mais reste élevé au cours du troisième trimestre 2021, avec environ 1,3 million de nouvelles lignes FttH.

- Au cours du troisième trimestre 2021, 1,3 million de locaux supplémentaires ont été rendus raccordables au FttH, soit environ 13% de moins que sur la même période de l'année précédente.
- Au 30 septembre 2021, 28,3 millions de locaux étaient éligibles aux offres FttH, soit 27% de plus qu'il y a un an.
- Au cours de ce troisième trimestre, 710 000 locaux ont été rendus éligibles en zone d'initiative publique, soit 61% de plus que sur la même période un an auparavant.
- Le rythme des déploiements des lignes FttH continue de ralentir dans la zone d'initiative privée, par rapport au trimestre précédent. Environ 390 000 locaux y ont été rendus éligibles, contre près de 470 000 le trimestre précédent.
- Les déploiements dans les territoires concernés par des « AMEL » (appels à manifestation d'engagements locaux) atteignent 180 000 locaux éligibles à la fin du troisième trimestre 2021.
- Enfin, le rythme insuffisant constaté dans les zones très denses ces derniers trimestres perdure.

- Au total, à la fin du troisième trimestre 2021, 32,0 millions de locaux étaient éligibles à des services à très haut débit sur réseaux filaires, dont 25,0 millions en dehors des zones très denses.

Suivi de la réalisation des engagements opposables de déploiement FttH

L'Arcep est en charge du contrôle des engagements souscrits par les opérateurs et publie un suivi régulier de l'avancement des déploiements concernés.

L'Arcep a pris en compte le recensement de locaux supplémentaires à rendre raccordables, qui est effectué par les opérateurs au fur et à mesure de l'avancement de leurs études terrain, pour mettre à jour l'évaluation du nombre de locaux par commune. A ce stade, en zone « AMII », à la fin du troisième trimestre 2021¹ :

- Environ 83% des locaux des communes sur lesquelles Orange s'est engagé ont été rendus raccordables ;
- Environ 93% des locaux des communes sur lesquelles SFR s'est engagé ont été rendus raccordables.

Concernant les engagements « AMEL », le détail de l'avancement engagement par engagement est présenté dans la publication.

Suivi des déploiements FttH

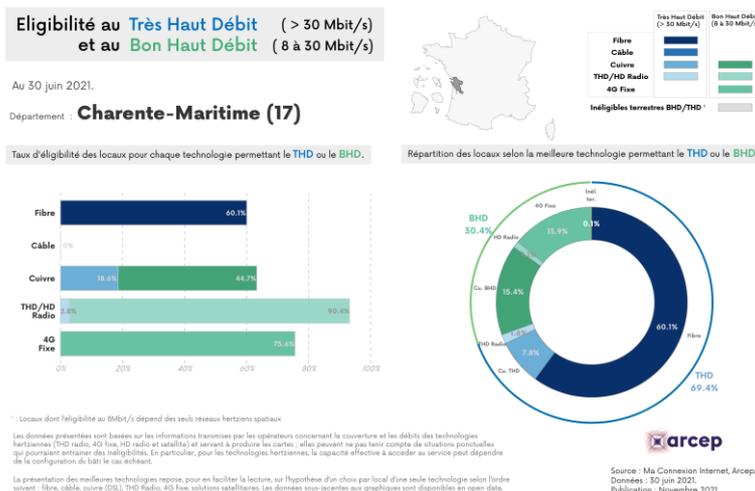
Les cartes « Déploiements fibre » du site « Ma connexion Internet » (anciennement cartefibre.arcep.fr) permettent de visualiser les immeubles et de suivre précisément l'avancée des déploiements FttH. La vue prévisionnelle, mise à jour le 15 novembre dernier donne aussi la possibilité de s'informer sur le délai de raccordement à la fibre optique à l'échelle de la commune.



Les données associées à ces cartes des déploiements réalisés et à venir sont disponibles en open data.

Mise à jour de « Ma connexion internet »

Une mise à jour du site « Ma connexion internet » (maconnexioninternet.arcep.fr) a été réalisée le 30 novembre dernier avec l'ajout des données au 30 juin 2021, accompagnée des [infographies de la couverture départementale en très haut débit et en bon haut débit](#) basées sur les mêmes données.



¹ La publication sera prochainement enrichie pour préciser, parmi les locaux non raccordables, la proportion de ceux qui font l'objet d'un refus de raccordement par les copropriétés concernées.

Attributions du statut de « zone fibrée »

En date du 25 novembre et du 7 décembre 2021, l'Autorisé a attribué le statut de « zone fibrée » conformément à l'article L. 33-11 du CPCE à trois demandes, déposées par :

- Les Syndicats Mixtes Ouverts Berry Numérique et "Réseau d'Initiative Publique 36" ainsi que le Réseau d'Initiative Publique Berry Fibre Optique, sur 5 communes du département du Cher et 18 communes du département de l'Indre ;
- L'Union des Secteurs d'Energies du Département de l'Aisne et le Réseau d'Initiative Publique Aisne THD, sur 71 communes de ce département ;
- Le Syndicat Intercommunal d'Energies du Département de la Loire et le Réseau d'Initiative Publique THD42 Exploitation sur 31 communes de ce département.

Le statut de « zone fibrée », inscrit dans la loi, vise à qualifier les territoires où le réseau en fibre optique à très haut débit est entièrement déployé et opérationnel, et présente donc des conditions favorables à une migration de masse du réseau cuivre vers la fibre. L'obtention du statut met notamment fin dans la zone concernée à l'obligation d'installation des lignes téléphoniques en cuivre dans les constructions neuves, qu'il s'agisse de maisons individuelles ou d'immeubles groupant plusieurs logements ou locaux à usage professionnel.

Les documents associés

> [L'observatoire des services fixes haut et très haut débit – les chiffres du 3^e trimestre 2021](#)

> [Maconnexioninternet.arcep.fr](https://maconnexioninternet.arcep.fr), pour s'informer sur la couverture en réseaux d'accès fixe à internet, avec en particulier la carte de suivi des déploiements FttH (toujours aussi accessible via <https://cartefibre.arcep.fr/>)

> Open data : les [données fibre](#) et les [données toutes technologies](#)

> Les [infographies de la couverture départementale en très haut débit et en bon haut débit](#)

> La [page de suivi des zones fibrées](#)

Éléments manquants qui seront publiés dans les prochaines semaines :

> Les chiffres de mutualisation des réseaux FttH

A propos de l'Arcep

L'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse, arbitre expert et neutre au statut d'autorité administrative indépendante, est l'architecte et la gardienne des réseaux d'échanges internet, télécoms fixes, mobiles et postaux en France.

Contact presse

Charlotte Victoria
charlotte.victoria@arcep.fr
Tél. : 01 40 47 70 20

Suivez l'ARCEP

 www.arcep.fr
 @ARCEP  Facebook
 LinkedIn  Dailymotion

Abonnez-vous

Flux RSS
Lettre électronique
Listes de diffusion